

de Mont-Réal, et desservie par les Sulpiciens. Il peut y avoir deux cent cinquante sauvages Nepissings, Algonkins et Iroquois; il n'y a ni commandant français ni garnison; le commerce est affermé par les prêtres pour neuf ans, deux mille francs; il en sort année commune cent cinquante paquets.

*Michilimakinac*, fort de pieux debout situé dans le détroit de communication du lac Michigan avec le lac Huron; c'est l'entrepost des postes du nord; il est sur le même pied que le Détroit, entrepost des postes du sud; il s'exploite par congés qui sont de six cents francs par canot; chaque canot est obligé de porter cinq cents livres pesant pour les officiers ou le nécessaire de la garnison; on la réduit à mille francs de présents par an pour les sauvages sans certificats; le commandant y a trois mille francs, le commandant en second mille francs, l'interprète six cents francs.

Les sauvages qui viennent en traite à ce poste sont les Saulteux et les Outawais; il en peut sortir, année commune, six à sept cents paquets....

*Baye des Puants* (Monsieur de Rigaud), poste établi. Il est affermé neuf mille francs; on en a supprimé toute dépense pour le compte du roy; il n'y a ni présens, ni certificats, ni gages d'interprètes, tous ces frais sont aux dépens du fermier.

Le commandant (Coutrol, lieutenant), est un officier intéressé dans la ferme et qui fait valoir pour son compte et celui de ses associés; il a deux mille francs de gratification. Ce poste comprend aussi les Sioux.

Les sauvages qui y viennent en traite sont les Folles-Avoines *Sakis*, *Outagamis* ou *Renards*, *Puants*, *Maskoutens*, *Kikapous*, *Sioux-des-Prairies*, *Sioux-des-Lacs*. Il en sort, année commune, cinq à six cents paquets.

*La Rivière Saint-Joseph* (Monsieur le Verrier), fort situé sur la droite de la rivière de ce nom, à vingt lieues de son embouchure, dans le lac Michigan. Ce poste est sur le même pied que la Baye; le commandant en est le fermier en tout ou en partie, à la volonté du gouverneur général, il en supporte les frais, il a deux mille francs de gratification et l'interprète cinq cents francs; le prix de la ferme est de.....

Les sauvages qui y vont en traite sont les Poutéwamatamis, quatre cents hommes environ et quelques Myamis. Il en peut sortir quatre cents paquets en peaux de chats, ours, pichoux, loutres, chevreuils, cerfs.